

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°14-2021-156

PUBLIÉ LE 26 AOÛT 2021

Sommaire

Direction départementale des territoires et de la mer du Calvados / Service eau et biodiversité

14-2021-08-09-00013 - Arrêté préfectoral de prescriptions complémentaires pour la remise en état du site du plan d'eau de la forêt de Grimbosq dans le cadre de l'effacement de la digue du plan d'eau au ruisseau de la Grande Vallée sur la commune de GRIMBOSQ (2 pages)

Page 3

Préfecture du Calvados / Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

14-2021-08-26-00001 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à Monsieur Pierre-Emmanuel SIMON, sous-préfet de l'arrondissement de VIRE, pour le vendredi 7 août 2021 de 7h00 à 14h00 (2 pages)

Page 6

Direction départementale des territoires et de la mer du Calvados

14-2021-08-09-00013

Arrêté préfectoral de prescriptions complémentaires pour la remise en état du site du plan d'eau de la forêt de Grimbosq dans le cadre de l'effacement de la digue du plan d'eau au ruisseau de la Grande Vallée sur la commune de GRIMBOSQ





ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE PRESCRIPTIONS COMPLÉMENTAIRES
pour la remise en état du site du plan d'eau de la forêt de Grimbosq
dans le cadre de l'effacement de la digue du plan d'eau
ruisseau de la Grande Vallée
commune de GRIMBOSQ

LE PRÉFET DU CALVADOS CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L. 181-14, R. 181-45 et R. 181-46;

VU l'arrêté préfectoral de prescriptions complémentaires du 10 décembre 2020 pour la remise en état par la ville de Caen du site du plan d'eau de la forêt de Grimbosq dans le cadre de l'effacement de la digue du plan d'eau situé sur le ruisseau de la Grande Vallée, commune de GRIMBOSQ;

VU la demande de la ville de Caen du 30 juillet 2021 visant à remplacer, dans le cadre des travaux de remise en état du site, le pont sur culées prévu pour le franchissement du ruisseau de la Trévée mentionné à l'article 2 de l'arrêté sus-visé par un pont cadre;

VU l'arrêté préfectoral du 06 janvier 2020 donnant délégation de signature à monsieur Laurent MARY, directeur départemental des territoires et de la mer du Calvados ;

VU l'arrêté en date du 20 octobre 2020 de Monsieur Laurent MARY, directeur départemental des territoires et de la mer du Calvados, donnant subdélégation de signature à Madame Sophie GIACOMAZZI, cheffe du service eau et biodiversité au sein de la direction départementale des territoires et de la mer du Calvados, et à Monsieur Quentin CATHRIN-HAMELIN, adjoint à la cheffe du service eau et biodiversité, responsable de l'unité eau au sein de la direction départementale des territoires et de la mer du Calvados ;

VU l'avis émis par Monsieur le Maire de la ville de Caen sur le projet d'arrêté préfectoral;

CONSIDÉRANT que le remplacement d'un pont sur culées par un pont-cadre pour le franchissement du ruisseau de la Trévée ne constitue pas une modification substantielle du projet, qu'ainsi la demande sus-visée peut être instruite selon les dispositions de l'article R. 181-46 du code de l'environnement;

CONSIDÉRANT que cette modification ne porte pas atteinte à l'objectif de gestion équilibrée et durable de la resource en eau mentionné à l'article L. 211-1 du code de l'environnement dans la mesure où les continuités piscicole, sédimentaire et pour la petite faune sont assurées;

SUR PROPOSITION de Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer du Calvados ;

ARRETE

ARTICLE 1er:

Les dispositions du dernier alinéa de l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2020 sus-visé sont remplacées par les dispositions suivantes :

« - mise en place d'un pont-cadre sur le ruisseau de la Trévée pour assurer le passage des engins forestiers

La section intérieure du pont est de 2,50 m par 4,00m.

Sa longueur est de 6 m.

Le tirant d'air sous l'ouvrage après mise en œuvre du nouveau lit de cours d'eau est de 1,00m minimum. Le radier du pont est positionné à au moins 1 m en dessous du fond du nouveau lit du cours d'eau afin de se prémunir contre le risque d'érosion susceptible d'engendrer à terme une discontinuité.

ARTICLE 2: Droits des tiers

Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

ARTICLE 3: Publication et information des tiers

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados.

Il est également publié sur le portail Internet des services de l'État dans le Calvados pendant une durée minimale de 4 mois.

ARTICLE 4 : Voies et délais de recours

Le présent arrêté est susceptible d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent via l'adresse internet : https://www.telerecours.fr/

1° par Monsieur le Maire de la ville de CAEN, dans un délai de deux mois à compter du jour où il lui a été notifié;

2° par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers que le projet présente pour les intérêts mentionnés à l'article L. 181-3 du code de l'environnement, dans un délai de quatre mois à compter de sa publication sur le portail Internet des services de l'État dans le Calvados.

Le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais mentionnés au 1° et 2°ci-dessus.

ARTICLE 5: Notification

Le présent arrêté est notifié à Monsieur le Maire de la ville de CAEN..

Une copie est adressée à Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer du Calvados chargé, pour ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Caen, le 09 août 2021

Pour le Préfet et par délégation La cheffe du service eau et biodiversité

Sophie GIACOMAZZI

Préfecture du Calvados

14-2021-08-26-00001

Arrêté préfectoral portant délégation de signature à Monsieur Pierre-Emmanuel SIMON, sous-préfet de l'arrondissement de VIRE, pour le vendredi 7 août 2021 de 7h00 à 14h00





ARRÊTÉ PRÉFECTORAL portant délégation de signature à Monsieur Pierre-Emmanuel SIMON sous-préfet de l'arrondissement de Vire, pour le vendredi 27 août de 7h00 à 14h00

Le préfet du Calvados Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L.221-2;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son titre II ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du Président de la République du 11 décembre 2019 portant nomination de Monsieur Philippe COURT, préfet du Calvados, à compter du 6 janvier 2020 ;

VU le décret du Président de la République du 26 mai 2020 portant nomination de Monsieur Pierre-Emmanuel SIMON premier conseiller du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, sous-préfet de Vire;

VU les arrêtés préfectoraux des 2 mars 2005, 30 mars 2015 et 5 octobre 2016 relatifs à la commission de sécurité de l'arrondissement de Vire ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 23 janvier 2019 relatif à la composition de la commission d'examen des situations de surendettement des particuliers ;

VU la note de service du 5 janvier 2021 portant nomination de Monsieur Adrien RICHARD, attaché d'administration de l'État, affecté à la sous-préfecture de Vire en qualité de secrétaire général ;

VU l'arrêté préfectoral du 15 juin 2020 portant délégation de signature à M. Pierre-Emmanuel SIMON, sous-préfet de l'arrondissement de Vire ;

Considérant l'empêchement du préfet du Calvados pour le vendredi 27 août de 7h à 14h;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Calvados

ARRÊTE

Article 1: La délégation de signature de Monsieur Pierre-Emmanuel SIMON est étendue à tout le département du Calvados, pour le vendredi 27 août de 7h00 à 14h00 afin d'assurer la permanence nécessaire à la continuité du service public dans le département.

Article 2: Le secrétaire général de la préfecture du Calvados et le sous-préfet de l'arrondissement de Vire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Calvados.

Fait à CAEN, le 2 6 ADUT 2021

Phyle Court
Philippe COURT